

Microfinance et femmes : tenir compte de la diversité des normes, des pratiques et des circuits financiers féminins

BIM n° - 26 février 2008
Susy CHESTON

« Les femmes sont utiles à la microfinance mais la microfinance profite-t-elle aux femmes ? » écrivait Susy Cheston de manière un peu provocatrice dans un numéro récent de la revue *Dialogue* consacré au thème « microfinance et genre ». Malgré une attention particulière portée aux femmes par de nombreuses IMF, il est vrai que les études disponibles mettent en avant des effets contrastés. Certaines études concluent à des résultats plutôt positifs : meilleur accès à la consommation et soins de santé, amélioration de leur pouvoir de décision et de leur mobilité spatiale, accès à la propriété, réduction de la violence domestique. Inversement, d'autres analyses mettent en avant des effets négatifs : détournement des prêts par les hommes, détournement des entreprises lorsque celles-ci deviennent profitables, exacerbation de la violence intraconjugale, alourdissement des responsabilités, surcharge de travail et fatigue, etc.

Ce BIM ne vise pas à analyser en détail ces résultats, mais propose :

- De resituer cette diversité de résultats en fonction de la diversité des contextes locaux en matière de relations hommes/femmes et de normes sociales, très variables quant au rôle des femmes et à leur degré d'autonomie financière
- De montrer que, même dans des contextes très peu favorables à l'émancipation et à l'autonomie financière des femmes, celles-ci jouent un rôle financier très actif mais souvent peu visible car exercé de manière souvent « clandestine »

Tenir compte des normes sociales en matière d'arrangements financiers intra-familiaux

Lorsque l'on cherche à comprendre les pratiques financières intra-familiales et le rôle spécifique des femmes, une première étape consiste à analyser les normes en vigueur localement en matière de responsabilités financières et plus largement de relations familiales. La littérature existante oppose deux « modèles » familiaux (Guyer et Peters, 1987 ; Kabeer, 1995).

Le modèle « conjugal »

Le premier, qualifié de « conjugal », est fondé sur les liens conjugaux et sur la superposition des fonctions de production, de procréation, de consommation et de résidence. Il s'accompagne souvent d'une mobilité spatiale réduite des femmes et d'une séparation forte entre espaces publics et privés. L'essentiel des obligations financières repose sur les hommes, considérés comme les principaux « pourvoyeurs de revenus » (*breadwinner*) et chargés d'assurer la protection des femmes et des enfants. Les femmes ont peu ou pas d'obligations financières mais jouissent en contrepartie d'une autonomie très limitée. On trouve ce modèle dans des régions aussi diverses que l'Europe, l'Amérique du Nord, en Afrique du Nord, au Moyen Orient, dans la plupart des pays d'Asie, dont l'Inde, et dans certaines régions d'Amérique Latine.

Le modèle « lignager »

Le second renvoie au modèle « lignager » fondé sur les liens lignagers plus que conjugaux et sur la séparation des fonctions de production, de procréation, de consommation et de résidence. Il s'accompagne d'une mobilité plus forte des femmes et d'une démarcation beaucoup moins stricte entre espaces publics et privés. Hommes et femmes ont accès à des ressources financières distinctes (historiquement, sous la forme de productions agricoles distinctes), exercent également des responsabilités financières distinctes et ont davantage tendance à faire « bourse séparée ». Cette division sexuée des rôles est très souvent de nature hiérarchique, les activités réservées aux femmes étant souvent de bien faible valeur ajoutée. Elle leur donne néanmoins un minimum d'autonomie puisqu'elles sont autorisées à gérer leurs propres ressources. Ce modèle a été établi à partir d'observations faites dans les Caraïbes, certaines parties de l'Amérique Latine, et surtout en Afrique de l'Ouest.

Ces deux « modèles » sont bien évidemment très réducteurs. En pratique, les comportements sont bien plus complexes et bien plus diversifiés. Toujours est-il que ces normes exercent une influence évidente sur le rôle financier attendu des femmes. En particulier, le droit des femmes à exercer une activité rémunérée, à contrôler leurs propres revenus et à avoir des responsabilités financières est beaucoup mieux accepté dans le modèle lignager que dans le modèle conjugal. Leur exclusion financière est aussi généralement moins forte. C'est donc dans les contextes de type conjugal qu'elles ont *a priori* le plus besoin de services de microfinance, mais c'est aussi là que les risques sont les plus prononcés : risques de détournement des crédits par les hommes, conflits conjugaux liés à leur implication nouvelle ou croissante dans une activité rémunérée (dans la mesure où cela tend à remettre en question le statut et « l'honneur » des hommes).

Au-delà des normes : pratiques « clandestines », circuits financiers et systèmes d'entraide féminins

Lorsque l'on analyse les pratiques, on se rend compte néanmoins qu'elles s'éloignent fortement des discours et des normes. D'une part, les femmes sont de plus en plus nombreuses, quels que soient les contextes, à assumer une part importante des revenus familiaux. D'autre part, on observe aussi une capacité souvent extraordinaire des femmes à défier (partiellement) les normes, à les contourner en vue d'obtenir une certaine autonomie financière (même si celle-ci reste très relative, et vise souvent à équilibrer le budget familial plus qu'à permettre aux femmes de s'acheter des biens propres).

Nous nous appuyons ici sur l'exemple de l'Inde rurale du Sud, typique du modèle conjugal. La liberté de mouvement des femmes reste très limitée, et généralement, seules les femmes des familles les plus pauvres exercent une activité rémunérée. Les revenus des différents membres de la famille sont généralement centralisés par une seule personne qui se charge de la gestion (époux, mère ou belle-mère dans le cas de familles jointes). A l'exception des petites dépenses domestiques, les femmes sont généralement considérées comme exclues des transactions financières, tant en matière d'accès au crédit que d'épargne. Ce type de discours est véhiculé à la fois par les populations locales (y compris les femmes si l'on se contente de questionnaires fermés rapides ou de discussions de groupes), les médias et les responsables d'IMF. Une analyse détaillée des pratiques financières féminines met pourtant en évidence le fait qu'elles jouent un rôle déterminant, mais peu visible car il prend souvent la forme de pratiques et de circuits financiers «clandestins», mis en œuvre à l'insu des regards familiaux (époux, belle-famille). Non seulement la plupart des femmes contribuent de manière substantielle aux revenus (entre 20 et 60 %) mais elles mettent en œuvre de multiples techniques leur permettant de contourner les règles de centralisation des revenus et d'exercer un certain droit de regard sur les dépenses. Les propos suivants s'appuient sur des enquêtes réalisées en 2007 auprès d'une soixante de petites paysannes du Tamil Nadu (Inde du Sud)

□ *Activités génératrices de revenu clandestines*

Certaines mènent secrètement des activités génératrices de revenu. Lorsque la famille dispose d'un lopin de terre, certaines femmes procèdent en cachette à la vente d'une part de la production ou la dissimulent en guise d'épargne. Les activités les plus répandues sont le petit commerce à domicile de vêtements et de bijoux, qu'elles achètent à un vendeur ambulancier ou au bourg voisin, ce qui suppose néanmoins qu'elles aient l'opportunité de se déplacer pour d'autres motifs (visite à la famille d'origine, démarches administratives).

Une infinité d'autres menus activités sont également possible, depuis la vente de produits locaux récoltés ici et là (bois, plantes médicinales, etc.) jusqu'au commerce illégal de denrées provenant de magasins d'alimentation subventionnée, en passant par des services de nature diverse (ménage chez des familles plus aisés, prêter de l'argent, remplir des formalités administratives, jouer un rôle de garant lors de transactions financières ou d'achat à crédit). Toutes ces activités sont souvent ponctuelles, elles évoluent au gré des opportunités et les revenus générés restent infimes.

La plupart de ces transactions ont lieu entre femmes, souvent entre voisines, ce qui garantit leur discrétion. Ces activités clandestines reposent aussi parfois sur des arrangements avec le domicile parental (la plupart des femmes résident dans la famille de leur époux ou tout au moins dans le village de leur belle-famille). Par exemple certaines femmes investissent dans du petit bétail, mais confient l'activité à leurs parents ou leur fratrie afin de s'assurer d'une main mise sur les revenus générés.

□ *Gestion et épargne clandestines*

Lorsque les femmes sont supposées remettre l'intégralité de leurs revenus à leur époux, certaines n'hésitent pas à en dissimuler une partie qu'elles utiliseront ensuite à leur guise. D'autres prélèvent une partie de l'allocation qui leur est remise pour les dépenses quotidiennes d'alimentation, ou bien elles jouent avec les prix des denrées alimentaires. D'autres encore prélèvent discrètement quelques roupies dans la poche de leur époux.

Cette gestion clandestine s'accompagne de modes et de pratiques d'épargne tout aussi souterraines (les trois quarts des femmes sont concernées). Epargner en liquide, sous forme de bijoux ou de tontine sont les formes d'épargne les plus fréquentes. Près de 70 % des fem-

mes disent épargner en liquide de manière secrète. Une pratique très courante consiste à éparpiller et dissimuler les sommes en changeant régulièrement de lieu. Les femmes débordent d'imagination pour dénicher des lieux insolites : pièces, billets et bijoux sont tantôt enterrés dans le jardin ou à même le sol de la maison, souvent en terre battue, tantôt dissimulés dans le toit, dans un buisson. Nombre de femmes possèdent une tirelire en argile, destinées à être brisées le jour de la dépense ce qui incite à ne pas gaspiller, sont également d'usage fréquent.

Les bijoux représentent un support privilégié d'épargne. Non seulement c'est l'un des rares biens dont les femmes disposent, mais l'ignorance des hommes sur le sujet, en particulier en matière d'évaluation de la valeur, donne aux femmes une grande marge de manœuvre. Près de 60 % d'entre elles gèrent une partie de leurs bijoux (achat, mise en gage, parfois vente) à l'insu du reste de la famille. Environ 40 % des femmes rencontrées sont membres d'une tontine, parfois deux mais c'est rare. Dans 20 % des cas, les tontines se font de manière entièrement clandestine entre voisines, et représentent ainsi une forme privilégiée d'épargne à l'insu des regards familiaux.

□ *Pratiques clandestines d'emprunt*

Enfin on observe également une diversité de pratiques d'emprunt, dont certaines se font également de manière clandestine. L'option la plus courante (près de 80 % des femmes) est le *kaimathu* (« échange de la main à la main ») : il s'agit de sommes infimes destinées à assurer la survie quotidienne, qui circulent quotidiennement entre voisines, en liquide ou en nature. Boutiquiers, banquiers ambulants et prêteurs sur gage sont sollicités pour des sommes un peu plus conséquentes. Pour les premiers, les transactions ont lieu à domicile ce qui garantit leur discrétion. Pour les seconds, le recours à un intermédiaire, souvent une femme de l'entourage qui a le privilège de pouvoir se déplacer, permet de contourner les interdits en matière de mobilité.

D'après nos enquêtes, 30 % des femmes disent se porter régulièrement garante pour une parente ou une voisine. La circulation de bijoux (destinés à être gagés) participe également de cette solidarité féminine. 80 % des femmes échangent régulièrement des bijoux avec leur voisine (prêter les siens ou en emprunter) et pour 20 % d'entre elles, cela arrive au moins une fois par mois.

Quelles implications pour la microfinance ?

Cette diversité de pratiques et de circuits financiers souvent strictement féminins et en partie « clandestins » n'est probablement pas limitée au contexte indien, ni aux contextes où prévaut le modèle « conjugal », même si la dimension clandestine y est probablement plus prononcée. On peut en tirer les enseignements suivants en matière de microfinance.

□ *Le potentiel et les effets de la microfinance doivent être appréciés en fonction du contexte initial.*

Dans des contextes hyper conservateurs en matière de relations de genre, il est évident que la microfinance peut susciter plus de dérives que d'effets positifs et que d'autres interventions sont souhaitables au préalable ou en accompagnement. Dans de tels contextes, il faut également admettre que certaines dérives sont inévitables (par exemple une proportion élevée de détournement par les hommes) et qu'elles représentent le « prix » à payer pour susciter du changement social (tout en rendant absolument nécessaire un suivi de ces dérives afin d'en limiter les effets pervers).

□ *La question de la discrétion*

Les obligations multiples auxquelles les femmes sont sujettes les incitent à faire preuve de discrétion en matière financière, ce qui peut expliquer leur faible adhésion à certains services de microfinance (dévoiler leurs besoins de crédit lors d'une réunion de groupe, devoir montrer le solde de son compte d'épargne à son époux, etc.)

□ *La préférence pour des services d'épargne imposant une certaine « discipline »*

Comme indiqué dans un BIM antérieur (Wampfler B. Femmes, microfinance et épargne : quelques propositions tirées de l'analyse des pratiques informelles, BIM 2004, <http://lamicrofinance.org/content/article/detail/14800>), on observe une certaine inclination des femmes pour des pratiques d'épargne imposant une certaine « discipline », meilleur moyen d'échapper aux pressions de l'entourage. En même temps, il est difficile d'élaborer et de mettre en place des services d'épargne plus « compétitifs » que les tontines ou les « placements sociaux » (prêter à son entourage avec l'espoir d'être remboursé en cas de besoin).

□ *Le microcrédit comme mode de renforcement des circuits de solidarité*

Certaines pratiques parfois jugées de manière négative (en particulier le fait d'utiliser un microcrédit pour prêter à son entourage) visent en fait à entretenir les multiples réseaux financiers de solidarité et d'entraide dans lesquels les femmes sont impliquées. C'est une pratique fréquente en Inde, et cela a également été observé dans d'autres contextes, par exemple au Sénégal (Perry, 2005).

Bibliographie

- Perry D. 2002, 'Microcredit and women moneylenders', *Human Organisation*, vol. 61, n°1, pp. 30-40.
- Wampfler B. 2004, Femmes, microfinance et épargne : quelques propositions tirées de l'analyse des pratiques informelles, *BIM*, <http://lamicrofinance.org/content/article/detail/14800>

Ce BIM reprend des éléments beaucoup plus développés dans Guérin I, «L'argent des femmes pauvres : entre survie quotidienne et obligations familiales », *Revue Française de Socio économie*, à paraître.

Pour des réflexions récentes en français sur le thème Microfinance et genre, voir le numéro spécial de la revue *Dialogue*, n°37, mai 2007 (Microfinance et genre : de nouvelles contributions pour une vraie question)

http://old.microfinance.lu/ada/internal.php?c_n=269&SID=d883acbf3d8dd775482f1e1906e20040

Pour en savoir plus sur les « modèles » familiaux :

GUYER, J. PETERS P. (1987), « Conceptualizing the Household: issues of Theory and Policy in Africa. Introduction », *Development and Change*, vol. 18, n°2, pp. 197-214.

KABEER, N. (1995), *Reversed Realities. Gender Hierarchies in Development Thought*, London/New-York: Verso ?1^{ère} édition 1994?, 346 p.

Pour en savoir plus sur les pratiques clandestines des femmes (pas seulement financières),
AGARWAL B. (1994), *A Field on one's own. Gender and land rights in south Asia*, Cambridge:
Cambridge University Press.